

« La planification patrimoniale mobilière – outils actuels »

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs d'une étude notariale.

Ce séminaire destiné à la pratique notariale aura pour but de fournir les clés pour la compréhension et l'utilisation des outils de planification patrimoniale et successorale actuels. Les sujets suivants seront notamment abordés :

- **Les assurances** (assurances vie, assurance placement, assurance groupe) dans un contexte de planification :
 - o Impact des nouveautés civiles et fiscales sur l'assurance vie et l'assurance placement.
 - o Questions de la pratique – P.ex : Peut-on déroger aux récompenses prévues aux articles 1400 et 1401 du Code civil dans le contexte ? Prise d'effet des nouvelles dispositions civiles dans la pratique ? Peut-on donner une assurance groupe ?
- **L'accroissement mobilier** :
 - o Opportunité et utilisation en planification.
 - o Accueil par l'administration fiscale dans les trois régions.
 - o Questions de la pratique – P.ex : Est-ce qu'une seule convention peut, dans son objet, viser tous les biens indivis, ou est-il plus judicieux de dresser plusieurs conventions particulières ? Quid de la subrogation ? Quid des revenus générés à partir de la date de la signature ? Quid des plus-values ? Une clause d'accroissement peut-elle viser les biens communs ? Comment harmoniser le souhait civil et les conséquences fiscales ?
- **Le mandat extrajudiciaire** :
 - o Dernières modifications législatives.
 - o Remise aux participants d'un modèle complet de mandat suite aux dernières réformes.
 - o Questions de la pratique – P. ex : Quid de la spécialité du mandat pour donner ? Est-ce que le mandataire peut souscrire un contrat d'assurance ? Quid du pacte successoral ? Est-ce que le mandataire peut librement désigner/ modifier les bénéficiaires d'une donation ou d'une police d'assurance ? Emploi du mandat extrajudiciaire dans la pratique bancaire ?

Orateurs

- ◆ **Maître Alain Van Geel**, avocat au Barreau de Bruxelles, partner du Cabinet Tiberghien
- ◆ **Maître Eléonore Maertens de Noordhout**, avocate au Barreau de Bruxelles, associée du Cabinet Tiberghien

Dates et lieux

- ◆ **Le mercredi 23 septembre 2020 à Namur** (Cercle de Wallonie – Avenue de la Vecquée, 21 – 5000 Namur)
- ◆ **Le mardi 29 septembre 2020 à Genval** (Château du Lac – 1332 Genval)
- ◆ **Le mardi 6 octobre 2020 à Liège** (Château de Colonster, Allée des Érables – 4000 Liège)
- ◆ **Le jeudi 15 octobre 2020 à Mons** (Hôtel Van der Valk, Av. Mélina Mercouri – 7000 Mons)

Présidents

- ◆ **Me Marc VAN BENEDEEN**, notaire à Bruxelles
- ◆ **Me Roland STIERS**, notaire à Liège
- ◆ **Me Xavier BRICOUT**, notaire à Soignies

Horaire

12h30 à 13h30	Accueil autour d'un lunch léger
13h30 à 15h30	Début de la formation
15h30 à 16h00	Pause-café
16h00 à 17h30	Seconde partie de la formation
17h30 à 18h30	Apéro de clôture et networking

Tarif

Le prix de la formation est de **325 € HTVA** par demi-journée. Une réduction est accordée si plusieurs participants d'un même cabinet s'inscrivent simultanément, 310 € HTVA par participant.

Participation

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs de notaires.

Le nombre de participants est limité afin de vous permettre d'avoir une réelle interaction avec les orateurs.

Agréation

Cette formation a été agréée par la Chambre Nationale des Notaires sous le numéro 20/31500 et vous donne droit à 3,5 points de formation juridique.

CARTE-REPONSE

Moncode.be

Notaire ou collaborateur 1 :

Notaire ou collaborateur 2 :

Notaire ou collaborateur 3 :

Étude :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Numéro de TVA :

- Inscription pour la formation du **23 septembre 2020 à Namur** (Cercle de Wallonie)
- Inscription pour la formation du **29 septembre 2020 à Genval** (Château du Lac)
- Inscription pour la formation du **6 octobre 2020 à Liège** (Château de Colonster)
- Inscription pour la formation du **15 octobre 2020 à Mons** (Hôtel Van der Valk)

Prix pour une inscription : 325 € HTVA. Si inscription groupée, le prix sera de 310 € HTVA par participant. Vous recevrez une facture commune au tarif réduit uniquement dans le cas d'une inscription simultanée.

L'inscription inclut un lunch léger et l'ouvrage de la formation, d'une valeur de 75 €.

Toute annulation doit se faire dans un délai de minimum 10 jours avant la date de la formation. Dans ce cas vous obtiendrez un remboursement de 150 € par session annulée. En cas d'empêchement après ce délai, vous pourrez vous faire remplacer par un collaborateur.

« La planification patrimoniale mobilière – outils actuels »

Comment s'inscrire ?

- Inscription online via notre site www.moncode.be/formations
Vous devrez compléter une seule fois vos coordonnées complètes, puis avec votre login vous aurez la possibilité de vous inscrire rapidement et facilement à toutes nos formations.
- OU renvoyez-nous cette carte-réponse complétée :
 - Par la poste à :
KnopsPublishing
Rue de Genval, 4
1331 Rosières
 - Par fax au 014/73 89 50
 - Par mail à info@moncode.be